

ASSISES DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN OUTRE-MER : LES CONCLUSIONS DU LIVRE BLANC DEVOILEES

Comment les territoires ultramarins s'engagent-ils collectivement dans la construction durable ?

Paris, le 1^{er} octobre 2024 - Après 15 mois de travail intensif ayant réuni 11 territoires ultramarins et plus de 300 professionnels, les Assises de la Construction Durable en Outre-mer, initiées dans le cadre du programme OMBREE, organisées par l'Agence Qualité Construction (AQC), avec le soutien de la SMABTP et de l'USH, se concluent avec la remise officielle d'un Livre Blanc à Micheline Jacques, Sénateur de Saint-Barthélemy et Président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer, lors d'une conférence au salon Batimat, le 1er octobre 2024.

Résultat d'une large concertation, ce document est structuré autour de 4 axes de travail : il aborde notamment la formalisation de normes locales, le soutien à l'innovation et la sensibilisation et l'accompagnement des professionnels. Enfin, il préconise la création d'une instance de coordination ultramarine. Cette initiative collective ouvre la voie à des actions concrètes pour réduire les coûts de construction et renforcer la résilience des bâtiments ultramarins face aux importants défis environnementaux auxquels ils sont confrontés, tout en valorisant les savoir-faire locaux. Ces efforts visent également à faire émerger des solutions innovantes qui pourraient être adoptées sur le territoire hexagonal, face aux effets du changement climatique.

UN LIVRE BLANC, FRUIT DE 15 MOIS DE TRAVAIL COLLABORATIF



SEPTEMBRE 2024
**LIVRE BLANC
DE LA CONSTRUCTION
DURABLE
EN OUTRE-MER**

La construction durable ultramarine
à la croisée des territoires

Initiée en 2023, dans le cadre du programme OMBREE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économiques en Énergie), par l'Agence Qualité Construction (AQC), les Assises de la Construction Durable en Outre-mer ont été créées en réponse aux préconisations du rapport sénatorial de 2017, qui appelait à la création de référentiels adaptés aux spécificités ultramarines.

Pour répondre à l'urgence des enjeux liés aux spécificités ultramarines (climats, vulnérabilités, disponibilité et coût des matériaux, traditions et modes d'habiter) et à la nécessité d'une plus grande sobriété des bâtiments, les professionnels ultramarins de la construction se sont engagés dans une démarche de mutualisation des expertises et de partage des expériences. Chaque territoire ultramarin a participé activement à des concertations, qui se sont conclues en février 2024 lors d'une réunion à Paris où quarante rapporteurs ont présenté des propositions issues des territoires.

Après plus d'un an de concertation, elles se concluent avec la remise d'un Livre Blanc, le 1er octobre 2024 au salon Batimat, à Mme Micheline Jacques, Sénatrice et présidente de la délégation sénatoriale aux Outre-mer. Ce Livre Blanc est l'aboutissement de cette dynamique collective, rassemblant plus de 300 contributeurs provenant de 11 territoires ultramarins, tous unis dans leur engagement pour une construction durable adaptée aux spécificités de leurs régions.



Atelier à La Réunion - 2023 © AQC

4 AXES DE TRAVAIL ET 1 INSTANCE ULTRAMARINE DE COORDINATION

Ce travail collaboratif a permis de définir 4 axes de travail et la création d'une organisation inter-outre-mer pour structurer les prémices d'une filière ultramarine de la construction durable. Il propose notamment des référentiels spécifiques pour les territoires ultramarins, en lien avec les arbitrages budgétaires du dispositif qui succédera au Programme Local d'Observation et de Mobilisation (Plan Logement Outre-Mer 2019-2022). Ces axes de travail structurent un ensemble d'actions à réaliser à court, moyen et long termes :

1. *Soutenir l'innovation et en assurer l'évaluation dans une approche régionale :*

Cet axe vise à explorer les moyens de laboratoire et la contribution scientifique des Outre-mer dans une logique de collaboration tant nationale qu'internationale. Il met en avant le potentiel des techniques constructives et des matériaux innovants propres aux territoires ultramarins, à l'instar des techniques vernaculaires et des matériaux biosourcés et géosourcés. En s'appuyant sur l'expertise locale, ces solutions offrent une meilleure acceptation par les populations locales, qui y retrouvent leurs usages et leur culture.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions sont envisagées comme la promotion de la recherche universitaire sur les matériaux tropicaux et les solutions durables, l'organisation d'une coopération régionale pour partager matériaux, savoirs et savoir-faire avec les pays voisins ainsi que l'étude de l'opérationnalité de la mesure d'exemption du marquage CE, à partir des travaux du CSTB. Cette dernière constitue un levier essentiel pour surmonter les contraintes économiques et écologiques liées à l'importation de matériaux conformes aux normes européennes. Inspirée par la Nouvelle-Calédonie, qui utilise déjà des produits non marqués CE tout en garantissant la qualité des ouvrages, cette démarche étudie la faisabilité produit par produit en fonction de ses performances dans son pays d'origine et de sa pertinence face aux besoins locaux. Ces actions visent non seulement à améliorer les pratiques de construction, mais aussi à sensibiliser les acteurs du secteur à l'importance de l'innovation dans la transition vers des infrastructures plus durables.

« Le territoire est l'échelle qui réconcilie local et global, dans laquelle les individus peuvent se retrouver en termes d'identité, et qui permettra de faire remonter des savoir-faire et de régénérer le bon sens des anciens. »

Yannick Bruneau (Saint Barthelemy)

2. *Formaliser des référentiels pour les Outre-mer :*

Chaque territoire ultramarin possède un savoir-faire local en matière de construction, adapté à son climat et à ses ressources, mais souvent ignoré par les référentiels actuels, conçus pour l'Hexagone.

L'un des axes de travail identifiés par les Assises est donc de produire des référentiels spécifiques aux territoires ultramarins, en collaboration avec les instances nationales, et d'ajuster les normes et labels pour correspondre aux usages et à l'architecture locale.

Il s'agit notamment de promouvoir un "Réflexe Outre-Mer", pour que chaque référentiel prenne systématiquement en compte les spécificités climatiques et géographiques des territoires dès qu'ils sont concernés.

Cette démarche implique par exemple de recenser, prioriser et adapter les référentiels actuels (réglementations, normes, DTU, ATEC...) aux spécificités des Outre-mer, en prenant en compte des facteurs comme les conditions climatiques et les risques naturels.

« Les règlements complexes nous desservent. Beaucoup de territoires ont des voisins puissants avec des normes différentes. En étant autorisé à importer des matériaux des pays voisins, on sera en conformité, à la fois pour avoir des synergies, pour avoir des économies d'échelle et pour avoir des choses plus intelligentes, plus adaptées à notre territoire. »

Stéphane Lambert, Briques de Guyane

3. Sensibiliser et partager la connaissance avec les professionnels ultramarins :

Les professionnels de la construction en Outre-mer disposent de ressources et de guides spécifiques, mais ces outils restent souvent sous-exploités ou méconnus. Pourtant, la montée en compétences de tous les acteurs locaux est un facteur clé pour la durabilité et la résilience des constructions dans ces territoires. Dans ce contexte, il devient indispensable de valoriser les outils existants, de faciliter l'accès à l'information et de promouvoir un partage de connaissances plus fluide entre pairs.

L'une des missions prioritaires identifiées consiste à maintenir et animer des outils de partage inter-outre-mer. Bien que des ressources existent, comme PERGOLA de l'AQC ou les centres de ressources du réseau Bâtiment Durable, leur visibilité reste encore limitée.

« Si on fait monter en compétences tous les acteurs de la construction, le risque est réduit. »

Paul Quistin, Guadeloupe

Pour y remédier, il apparaît nécessaire de mettre en place une animation continue dédiée au recensement des études, à leur diffusion et à la communication auprès des acteurs locaux. Cette initiative favoriserait la mutualisation des connaissances et des savoir-faire, tout en améliorant les compétences des professionnels de la construction dans l'ensemble des territoires ultramarins. En renforçant cette dynamique de partage d'information, l'action vise à créer un réseau solide et pérenne, où les solutions locales peuvent être mieux valorisées et adaptées aux défis spécifiques de chaque région.

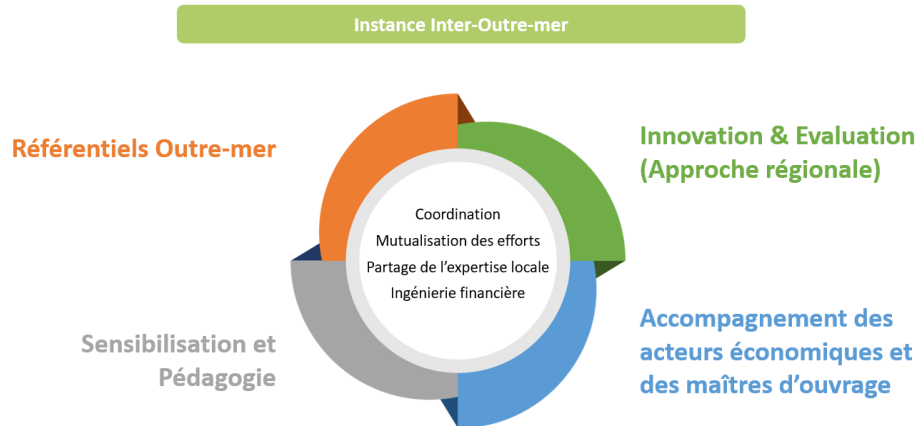
4. Accompagner les acteurs de la filière (acteurs économiques, assureurs, maîtres d'ouvrages, acteurs du bâtiment au sens large) :

Il a été identifié un besoin d'aider les structures accompagnant les entreprises et maîtres d'ouvrage sur tous les territoires, en leur fournissant des outils sur mesure et à jour. Il est primordial que les maîtres d'ouvrage puissent intégrer des exigences adaptées au contexte ultramarin dans leurs cahiers des charges. Ces référentiels sont souvent essentiellement connus des acteurs du territoire d'origine du référentiel. Les MAO ne sont pas toujours informés de ces référentiels en raison d'un manque de communication et parfois de formation.

« En France, la première recommandation professionnelle sur la brique de terre crue est l'aboutissement d'une expérimentation qui s'est étalée sur plus de quarante ans. Il était nécessaire de, d'abord, comprendre les cultures et intelligences constructives pour ensuite aboutir à l'élaboration d'un référentiel. Un travail pluridisciplinaire préalable est utile à la filière pour définir un produit, une solution, une réglementation. »

Melvyn Gorra, Mayotte

Afin de mettre en œuvre toutes ces actions collaboratives, la mise en place d'une organisation pouvant répondre aux besoins nationaux et territoriaux en s'alimentant des expériences et expertises locales est essentielle. Cette instance inter-oultre-mer aura notamment pour objectif de coordonner le financement des actions définies dans le Livre Blanc. Elle s'appuiera sur des cellules locales pour rassembler les expertises locales et les parties prenantes de l'acte de construire par territoire.



Configuration de l'instance inter outre-mer proposée

« Les Assises ont été un moment de renforcement du collectif. Nous avons travaillé ensemble sur les mêmes thèmes. La feuille de route est tracée. Nous avons un projet sur lequel nous pouvons nous engager pour donner de la visibilité et concrétiser cette orientation pour une construction vertueuse dans nos territoires. »

Alçay Mourouyave, La Réunion

Avec la remise de ce Livre Blanc, la feuille de route est désormais établie. Dès obtention de financements, la mise œuvre des premières actions ainsi que le montage de l'instance Inter-oultre-mer se feront sous la gouvernance du Programme OMBREE, jusqu'à ce que cette instance soit déployée et autonome. Dans leur diversité, les territoires ultramarins joueront ainsi davantage leur rôle naturel de territoires pionniers, voire préfigureurs des référentiels de construction hexagonaux futurs et adaptés face aux multiples défis qu'impose le changement climatique.

Plus d'informations sur OMBREE et les Assises :
<https://batiments-outremer.fr/>



A propos d'OMBREE : Lancé en 2020 par l'Etat et financé par le dispositif CEE, le programme OMBREE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économés en Énergie) a pour objectif de participer à la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments ultramarins via des actions de sensibilisation, d'information et de formation des professionnels de la construction, en s'appuyant sur les acteurs locaux. Plusieurs actions structurent le programme avec un objectif transverse : partager les connaissances et soutenir les dynamiques entre territoires ultra-marins. Désormais intégré au programme PROFEEL, il est piloté par l'AQC. <https://batiments-outremer.fr/>